

Les cadres politiques européens en matière de santé dans leur contexte

Trois cadres principaux permettent de procéder au suivi des progrès accomplis dans la Région européenne en matière de santé et de bien-être : les 17 objectifs de développement durable (ODD) énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui définit le développement durable au niveau mondial ; le Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 ; et le cadre politique européen de la santé, Santé 2020. Ce dernier fait office de politique fondamentale de la santé dans la Région européenne. Il a été adopté par l'ensemble des 53 États membres en septembre 2012 après un processus de consultation intensif de deux ans, et vise l'instauration de systèmes de soins de santé équitables, durables et universels en Europe afin que les Européens soient maîtres des décisions qui ont le plus d'impact sur leur existence.

Santé 2020 définit les six grandes cibles suivantes :

1. réduire la mortalité prématurée dans la Région européenne d'ici 2020 ;
2. augmenter l'espérance de vie en Europe ;
3. limiter le manque d'équité en matière de santé en Europe (objectif des déterminants sociaux) ;
4. améliorer le bien-être des populations de la Région européenne ;
5. garantir la couverture universelle et le droit de jouir du plus haut niveau de santé possible ;
6. définir des cibles et buts nationaux en rapport avec la santé dans les États membres.

Cette année, la mise en œuvre de Santé 2020 a dépassé le stade de la mi-parcours. Les États membres de la Région européenne ont fait preuve d'un haut niveau d'engagement en alignant la plupart de leurs politiques et stratégies nationales sur la politique Santé 2020, en adoptant le plus souvent une approche pangouvernementale et une meilleure gouvernance de la santé, et en accélérant les progrès vers l'instauration de la couverture sanitaire universelle. Cette évolution s'est accompagnée d'une amélioration générale de l'état de santé des populations de la Région européenne au cours de ces dernières années. En outre, 88 % des pays européens ayant répondu à une enquête de l'OMS en 2017 ont indiqué qu'ils avaient fixé des objectifs en matière de santé et de bien-être, ou qu'ils prévoyaient de le faire dans un avenir proche. La majorité des pays répondants ont également élaboré (ou prévu d'élaborer) une politique de la santé alignée sur Santé 2020 (95 %), un plan de mise en œuvre (86 %) ou un mécanisme de responsabilisation (88 %). Récemment, les États membres de la Région européenne ont aussi adopté plusieurs stratégies et plans d'action régionaux.

Avec Santé 2020, les pays ont explicitement placé les idéaux cardinaux « d'équité, de durabilité, de qualité, de transparence, de responsabilité, d'égalité entre les sexes, de dignité et de droit de participation au processus décisionnel » au centre du processus d'élaboration des politiques de santé publique, en anticipant à peu de chose près les valeurs fondamentales des ODD énoncées dans le Programme 2030. En outre, en adoptant les principes et les objectifs de Santé 2020, les États membres se sont mis en position de force pour atteindre à la

fois les cibles des ODD et les objectifs du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Web du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, à l'adresse : <http://www.euro.who.int/en/ehr2018>